

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-54

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-six août

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusée : Mme PIERRÉ

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Date de Convocation : 20 août 2024

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX ETUDES PRE-OPERATIONNELLES, A LA MAITRISE D'ŒUVRE ET AUX TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN CHEMINEMENT « MODES DOUX » ENTRE SERVAS ET LENT

Considérant qu'un projet d'aménagement d'une piste cyclable intercommunale rejoignant les Communes de Servas et de Lent a été lancé suite à l'expression d'une volonté des deux Communes ;

Considérant que l'étude sur le scénario du tracé, réalisée par le Bureau d'Etudes BERTHET LIOGIER CAULFUTY dans le cadre d'un appel à projet lancé par Grand Bourg Agglomération, a été présentée en séance du Conseil Municipal en date du 7 mars 2024 ;

Considérant que, par délibération DEL2024-41 du 11 juillet 2024, le Conseil Municipal a décidé l'achat de cinq actions auprès de GBA en vue de l'entrée de la Commune au capital de la SPL IN TERRA, dans l'éventualité de permettre à cette dernière de porter ce projet d'aménagement ;

Considérant qu'il est proposé un groupement de commandes avec la Commune de Lent conformément à l'article L2113-6 du Code de la Commande publique, pour la réalisation des études pré-opérationnelles, de la maîtrise d'œuvre et des travaux relative à la création d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent ; que ceci aurait pour avantage d'avoir des prestataires communs ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes relatif aux études pré-opérationnelles, à la maîtrise d'œuvre et aux travaux pour la création d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent ;
- **DESIGNE** la Commune de Servas comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

